

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 26 Septembre (26/09/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. Pierre GUILLAMAT), **Adjoint**
M. Alain JEAN (représenté par Mme Marie DOURLENT), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Didier MOTHEs), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

PERSONNEL

01- 26 Septembre 2013

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame FANFELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation des :

- service technique (mécanique)
- service enseignement
- service animation

- considérant le changement de service d'un agent du service animation au service des affaires scolaires
et de la nécessité de modifier le tableau des effectifs.



Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

| SUPPRESSIONS DE POSTES | | | | CREATIONS DE POSTES | | |
|------------------------|------------|---|--------|---------------------|---|--------|
| 1 | | | | 01-10-2013 | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 35:00 |
| 1 | 01-09-2013 | Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe | 28 :00 | 01-09-2013 | Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe | 35 :00 |
| 1 | 01-09-2013 | Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe | 32 :30 | 01-09-2013 | Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe | 35 :00 |
| 1 | 01-10-2013 | Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe | 28 :00 | 01-10-2013 | Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe | 32 :00 |
| 1 | 01-10-2013 | Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe | 32 :00 | 01-10-2013 | Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe | 32 :00 |

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;*

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
A 29 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES)
décide :

- **d'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme

Moissac le 27 Septembre 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter :
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :